B2i

Brevet Informatique et Internet

École — ATTESTATION

Année scolaire 20.... - 20....

Le Brevet informatique et internet niveau école est délivré à :

. . . . . .

élève de la classe de . . . . . .

conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le B2i.

ministère éducation nationale enseignement supérieur recherche

Cachet de l'école — La Directrice, le Directeur — L'élève

Fait le

B2i

Brevet Informatique et Internet

École — ATTESTATION

Année scolaire 20.... - 20....

Le Brevet informatique et internet niveau école est délivré à :

. . . . . .

élève de la classe de . . . . . .

conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le B2i.

ministère éducation nationale enseignement supérieur recherche

Cachet de l'école — La Directrice, le Directeur — L'élève

Fait le

B2i

Brevet Informatique et Internet

École — ATTESTATION

Année scolaire 20.... - 20....

Le Brevet informatique et internet niveau école est délivré à :

. . . . . .

élève de la classe de . . . . . .

conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le B2i.

ministère éducation nationale enseignement supérieur recherche

Cachet de l'école — La Directrice, le Directeur — L'élève

Fait le

B2i

Brevet Informatique et Internet

École — ATTESTATION

Année scolaire 20.... - 20....

Le Brevet informatique et internet niveau école est délivré à :

. . . . . .

élève de la classe de . . . . . .

conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le B2i.

ministère éducation nationale enseignement supérieur recherche

Cachet de l'école — La Directrice, le Directeur — L'élève

Fait le